



Arrêté du 19 AOUT 2024

La Directrice Générale de LIMOGES HABITAT,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment l'article R 421-18,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT, en date du 19 décembre 2023 relative aux délégations de signature accordées par la Directrice Générale aux membres du personnel de LIMOGES HABITAT,

ARRETE :

Pour les secteurs d'activités dont il a la charge et sous le contrôle de la Directrice Générale de LIMOGES HABITAT, délégation est donnée à :

ARTICLE UNIQUE :

Monsieur Benoît GAVOILLE, Responsable du Pôle Comptabilité et Trésorerie, pour :

- viser les documents au titre de la maîtrise d'œuvre dans sa spécialité.

En l'absence du Directeur Finances et Administration :

- procéder aux encaissements de toute nature,
- valider et assurer le paiement des dépenses,
- signer les bons de commande inférieurs à 24 999,99 € HT pour l'exécution des marchés relevant de son domaine d'activité, ainsi que les attestations de TVA à taux réduit.

Fait à Limoges, le 19 AOUT 2024

Spécimen de la signature de
Benoit GAVOILLE
Responsable du Pôle Comptabilité et
Trésorerie

**La Directrice Générale
Céline MOREAU**

